

# Commissaires paritaires du SNPDEN-UNSA

Au service de toutes les syndiquées  
de tous les syndiqués,  
y compris les entrants dans la fonction

*Depuis décembre 2018 et jusqu'aux prochaines élections de décembre 2022, les commissions paritaires siègent au niveau national (CAPN) comme au niveau académique (CAPA). Actuellement, vos élu(e)s du SNPDEN-UNSA sont 5 au niveau national (sur les 7 sièges disponibles) et 81 au niveau académique (sur 99 possibles) : c'est satisfaisant... et c'est beaucoup!*

**LA CONFIANCE QUE VOUS NOUS ACCORDEZ À CHAQUE ÉLECTION NOUS OBLIGE, ET NOUS SOUHAÏTONS MIEUX FAIRE CONNAÎTRE À TOUS NOS ADHÉRENT(E)S CE QU'ILS/ELLES PEUVENT ATTENDRE DE NOUS.**

## Se connaître entre élu(e)s

Les 10 commissaires paritaires nationaux forment une équipe soudée et très engagée. Régulièrement sollicitée par les adhérent(e)s, elle fait quotidiennement la preuve de son expertise et de sa capacité à faire le lien avec l'institution. Elle siège lors de séances formelles, mais aussi lors de nombreuses réunions dites bilatérales, où, en s'inscrivant dans le cadre des lignes de gestion publiées par le Ministère, elle fait valoir les intérêts de chacun.

Chaque commissaire paritaire national ayant plusieurs académies en responsabilité, ce travail d'accompagnement des situations individuelles ne pourrait se faire sans l'aide des élu(e)s locaux/ales. Ainsi, les commissaires paritaires académiques et les secrétaires académiques, sont les véritables relais de proximité. Ce sont eux qui connaissent le mieux les situations des établissements et des collègues.



**Éric GALLO**  
*Coordonnateur  
des commissaires  
paritaires nationaux*

Régulièrement, commissaires paritaires nationaux et académiques échangent ensemble pour suivre les demandes des adhérent(e)s qui les ont sollicités, et ainsi, faire porter l'attention de l'institution sur chaque dossier.

## Se faire connaître de tou(te)s les adhérent(e)s

À chaque réunion syndicale, les commissaires paritaires se présentent à l'ensemble des adhérent(e)s et, régulièrement, ils/elles évoquent leur travail. Au service de tous, il ne faut pas hésiter à les questionner sur une question de carrière, voire sur une promotion attendue ou un projet de mobilité.

## Quel est le rôle des commissaires nationaux ?

Les nouvelles dispositions relatives au paritarisme dans la fonction publique ont modifié le rôle des commissions paritaires. Dorénavant elles ne sont plus sollicitées sur les opérations de promotion et de mobilité. Pour autant, les commissaires paritaires connaissent les différentes règles de ces procédures, et leurs acteurs essentiels. Ils suivent les promotions et identifient le mouvement depuis plusieurs années. Cette connaissance, ils la mettent à la disposi-

tion de tou(te)s les adhérent(e)s et peuvent ainsi les conseiller dans leurs souhaits de mobilité ou une promotion à venir. Chaque collègue qui se questionne sur son évolution de carrière doit solliciter un entretien avec un commissaire paritaire national. Ces entretiens, qui se déroulent souvent en présence d'un commissaire paritaire académique qui apporte son expertise locale, sont le moment d'échanger sur ce qu'il est possible d'envisager, sur les opportunités qui se dessinent.

Après cette première phase, les commissaires paritaires nationaux vous solliciteront pour obtenir la copie de votre dossier de mobilité. Ils pourront alors expliciter les appréciations émises par la hiérarchie, et vous conseilleront sur les pièces qu'il conviendra d'ajouter en fonction de votre situation personnelle. Tout au long de l'année, il vous faudra les informer des évolutions qui seraient susceptibles d'influer sur votre projet de mobilité. Fort de toutes ces informations, le commissaire paritaire pourra alors éclairer au mieux l'institution, en académies et au niveau national.

Après les résultats de la mobilité, les commissaires paritaires analysent le mouvement et portent cette connaissance aux adhérents. Ils échangent alors avec chacun sur d'éventuelles extensions de vœux, ou de possibles voies de recours.

C'est grâce à son maillage territorial, à l'expertise de ses élu(e)s, et à la finesse de l'accompagnement qu'il propose à ses adhérent(e)s, que le SNPDEN-UNSA est reconnu comme incontournable par tous les acteurs.



## La question des recours

L'évolution des compétences des commissions paritaires a mené à la mise en place de réunions formelles chargées d'étudier les recours formulés par les personnels. Tout acte de gestion est dorénavant susceptible de deux types de recours : recours gracieux formulé auprès de l'institution, recours contentieux, formulé auprès des tribunaux administratifs.

En tant que personnels de direction notre évaluation sert à l'institution pour établir les tableaux de promotions, et les mutations. Nous savons d'expérience qu'une certaine forme d'hétérogénéité existe dans ces évaluations et il arrive régulièrement que certains d'entre nous sollicitent une révision, c'est à dire un recours gracieux. Ces demandes sont examinées lors des commissions paritaires académiques et en tant qu'adhérent(e), votre demande sera soutenue par un commissaire paritaire académique. Ce dernier tentera de faire infléchir la position institutionnelle et vous retournera le contenu des débats qui ont eu lieu sur votre cas individuel.

Il en va de même pour les mutations. Ce mouvement sans barème, où prévaut l'adéquation « profil-poste », ne va pas sans laisser quelques interrogations. Certain(e)s choisiront de solliciter un recours pour que soit examiné un refus de participer au mouvement (c'est la fameuse lettre code M), ou pour être autorisé(e)s à obtenir des établissements de catégories supérieures (c'est l'évaluation prospective). Ces recours sont examinés lors des commissions paritaires académiques.

Après le mouvement, des collègues peuvent souhaiter un nouvel examen de leur demande sur un poste qu'ils n'ont pas obtenu. Cette demande sera examinée par la direction générale des ressources humaines. Et il reviendra alors au commissaire paritaire national de soutenir votre requête.

Dans les nouveaux modes de gestion des personnels, où le dialogue avec l'institution est réduit à des échanges par un portail informa-

tique, l'appui des commissaires paritaires du SNPDEN-UNSA devient essentiel.

## Les procédures disciplinaires

Les commissaires paritaires nationaux siègent en CAPN disciplinaires : ce sont toujours des moments douloureux car ils ont à connaître des cas difficiles. Ils y participent avec la volonté permanente de défendre une déontologie des personnels de direction, mais aussi la nécessité de comprendre comment certain(e)s collègues en sont arrivé(e)s à rencontrer de telles difficultés.

## Les élections de décembre 2022

En décembre 2022, les élections professionnelles se tiendront dans la fonction publique. Elles concerneront donc les personnels de direction. Nous aurons alors à désigner nos représentant(e)s en commissions paritaires académiques et nationale, et aux comités sociaux, territoriaux et nationaux. Les informations relatives à cette opération vous seront précisées dès le mois de septembre 2022.

## Pour conclure

Les commissaires paritaires du SNPDEN-UNSA apportent beaucoup, à tous les échelons. Leur connaissance des collègues et des lieux d'exercice en fait des experts incontournables du dialogue social. Ils sont au service de tou(te)s les adhérent(e)s et résolvent favorablement de nombreuses situations tout au long de l'année. Ils sauront répondre à vos interrogations, et vous accompagner dans la construction de votre carrière. ■

### LES CONSEILS AUX ENTRANTS DANS LES FONCTIONS DE DIRECTION

*En règle générale, ce n'est qu'au bout des trois premières années d'exercice, lorsque la première demande de mutation se profile, que l'on commence à penser aux commissaires paritaires. Vous pouvez pourtant les solliciter à tout moment. Identifiez ceux qui suivent votre académie ; le SNPDEN-UNSA est présent partout. Fréquentez les assemblées générales académiques qui, non seulement sont formatrices, mais permettent également de repérer les acteurs syndicaux.*

## LES COMMISSAIRES PARITAIRES NATIONAUX

<b>GALLO Éric – PRLY – coordonnateur des commissaires paritaires nationaux PARIS – MONTPELLIER – DIJON</b>	LYC Thiers – 5 place du lycée – 13213 MARSEILLE CEDEX 1 Tél. : 0491189218 <i>eric.gallo@ac-aix-marseille.fr</i>
<b>AUBREJAT Céline – PACG AEFÉ retour – NANTES – RENNES</b>	CLG Pierre Dubois – 71 rue Victor Boissel – 53030 LAVAL Tél. : 0243530312 <i>celine.aubrejat@ac-nantes.fr</i>
<b>BOUILLIN Laurent – PRLY CLERMONT-FERRAND – LIIMOGES – LYON – GRENOBLE</b>	LYC Haute Auvergne – 20 rue Marcellin Boudet – 15100 SAINT FLOUR Tél. : 0471600550 <i>laurent.bouillin.mados@gmail.com</i>
<b>COLIN Laurence – PRLP AEFÉ – BORDEAUX – CORSE – GUADELOUPE – GUYANE – MARTINIQUE – LA RÉUNION – COM</b>	LYC des métiers Condorcet – 1 avenue Roland Dorgelès – 33111 ARCACHON Tél. : 0557527240 <i>laurence.colin@ac-bordeaux.fr</i>
<b>DESHAYS Bertrand – PRLP AMIENS – LILLE – TOULOUSE – AEFÉ</b>	LP Léonard de Vinci – Rue de la Renaissance – 59125 TRITH ST LEGER Tél. : 0327211290 <i>bertrand.deshays@snpden.net</i>
<b>HENROT Philippe – PACG NORMANDIE – POITIERS</b>	CLG Fontenelle – 20 rue des Requis – 76044 ROUEN Tél. : 0235984850 <i>philippe.henrot@ac-normandie.fr</i>
<b>LASRI Djamilia – PRLY CRÉTEIL – REIMS</b>	LYC Léonard de Vinci – 2 rue Robquin – 95470 SAINT-WITZ Tél. : 0148320454 <i>djamilia.lasri@ac-versailles.fr</i>
<b>NEUMANN Valérie – PACG AIX-MARSEILLE – NICE</b>	CLG Port Lympia – 31 boulevard Stalingrad – 06300 NICE Tél. : 0492007444 <i>valerie.neumann@ac-nice.fr</i>
<b>SEBERT-MONTELS Stéphane – PACG ORLÉANS-TOURS – VERSAILLES</b>	CLG Jules Ferry – 391 rue des murs Fontaines – 76404 FÉCAMP Tél. : 0235103690 <i>ssebertmontels@gmail.com</i>
<b>STEPHANY Karima – PRLP AEFÉ retour – BESANCON – NANCY-METZ – STRASBOURG</b>	LYC des métiers des services et du commerce Marie Marvingt – 8 rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE – Tél. : 0383299090 <i>karima.stephany@ac-nancy-metz.fr</i>

## LES COMMISSAIRES PARITAIRES – ÉTRANGER (TITULAIRES)

<b>FAURE Serge – PRLY</b>	LYC Victor Hugo – Route de Targa – MARRAKECH 40000 Tél. : +21224424500 <i>serge.fairesnpden@gmail.com</i>
<b>STEPHANY Karima – PRLP</b>	LP M. Marvingt – BP 78 – 8 rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE Tél. : 0383299090 <i>karima.stephany@ac-nancy-metz.fr</i>
<b>COLIN Laurence – PRLY DOM – TOM/COM – AEFÉ</b>	LYC Hôtellerie-Tourisme – 1 avenue Dorgeles – 33120 ARCACHON Tél. : 0557527240 <i>laurence.colin@ac-bordeaux.fr</i>
<b>BARFETY Gaëlle – PRLY</b>	LYC Français de Malaga – Calle Los Flamencos – 36 Cerrado de Calderon MALAGA 29018 – Tél. : +34952296900 <i>gaelle.barfety@hotmail.fr</i>
<b>MONTOYA Michaël – PRLY</b>	LYC Français de Madrid – Plaza del liceo, 1 – MADRID 28043 Tél. : 0034917007750 <i>montoya.mickael@gmail.com</i>

## LES COMMISSAIRES PARITAIRES – ÉTRANGER (SUPPLÉANTS)

<b>GAYET Florent – PRLY</b>	LYC Français – Route d'Ambatobe – BP 4019 – TANANARIVE Tél. : +261342241511 <i>Florent.gayet@egd.mg</i>
<b>AUBREJAT Céline – PACG</b>	CLG Pierre Dubois – 71 rue Victor Boissel – 53030 LAVAL Tél. : 0243530312 <i>celine.aubrejat@ac-nantes.fr</i>
<b>LABADIE Cristina – PRLY</b>	LYC lyautey – 260 Boulevard Ziraoui – 20400 CASABLANCA Tél. +212 522436900 <i>clabadie@lyceelyautey.org</i>
<b>DESHAYS Bertrand – PRLP</b>	LP Léonard de Vinci – Rue de la Renaissance – 59125 TRITH ST LEGER Tél. : 0327211290 <i>bertrand.deshays@snpden.net</i>
<b>ROUMAGNAC Patrick SIEN-UNSA</b>	SG Syndicat des Inspecteurs de l'Éducation nationale, 23 rue Lalande – 75014 PARIS Tél. : 0143228892 <i>patrick.roumagnac@orange.fr</i>